



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2001/NGO/102
6 février 2001

Original: ANGLAIS
ET FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 18b) de l'ordre du jour provisoire

FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME :
INSTITUTIONS NATIONALES ET ARRANGEMENTS RÉGIONAUX

Exposé écrit*/ présenté par la Société roumaine indépendante pour les droits de l'homme,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[9 janvier 2001]

*/ Exposé écrit publié tel quel, en anglais et français, sans avoir été revu par les services d'édition.

(1) SIRDO est une organisation non-gouvernementale fondée en juin 1990, en conformité avec la Décision no. 1783 de la Court du Secteur 1 de Bucarest, avec le but de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'organisation a développé des activités qui ont aidé les catégories défavorisées et les groupes vulnérables: hommes, femmes, adultes, mineurs, réfugiés, étrangers, détenues, minorités, victimes de la violence domestique, etc. Nous avons été préoccupés par l'assistance et conseil juridique, les recherches et monitorisation en ce qui concerne la modalité des autorités de l'état de respecter les obligations internationales des droits de l'homme et les conventions que la Roumanie a signé.

SIRDO a essayé de re-établir la confiance des citoyens dans la justice, en demandant toujours le respect du droit au remède.

(2) SIRDO s'est remarqué par des activités soutenues dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie et a été accrédité à la Conférence Internationale des Femmes de Beijing, membre dans le steering group de la Conférence CIS pour les réfugiés et les personnes déplacées, a participé au groupe d'activité pour l'élaboration de la résolution 2000/L.45 intitulée "La promotion et consolidation de la démocratie" adoptée par la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies et par l'Assemblée Générale des Nations Unies et incluse dans la Quatrième Conférence Internationale des Démocraties Nouvelles et Restaurées, Cotonou.

SIRDO désire promouvoir les déclarations des victimes aux rapporteurs spéciaux des Nations Unies.

SIRDO aide les citoyens par conseil et instrumentation des cas à la Court Européenne des Droits de l'Homme.

(3) SIRDO rédige un rapport annuel de l'analyse de la préoccupation des autorités roumaines de protéger les droits de l'homme. Ce rapport est envoyé aux autorités, aux ambassades, aux institutions internationales, à la media, aux autres ONGs et il devrait être une alarme pour le gouvernement roumain concernant l'état de dégradation morale et matérielle de la population.

(4) La Constitution établit l'importance des Conventions et des Traités internationaux des droits de l'homme inclus dans la loi interne (art. 11 et 20). Le Parlement n'a pas eu l'objectif d'harmoniser la loi interne avec les standards internationaux.

Après 1990, les gouvernements ont évité d'inclure la nécessité de la protection et promotion des droits de l'homme dans ses programmes. Les options nationalistes et extrémistes des élections roumaines de 2000, ont représenté un risque d'exclusion de la Roumanie des états démocratiques. L'électorat roumain a sévèrement averti la classe politique. Le nouveau gouvernement continue sa politique en dehors du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en ignorant les obligations internationales et s'engageant de respecter les droits et libertés des **citoyens**. Les étrangers, les réfugiés restent en dehors de la protection, pendant que les citoyens roumains supportent des pratiques en dehors de la démocratie, car le Gouvernement roumain ne respecte pas la Déclaration de Vienne, paragraphe 3.

La liaison entre les droits de l'homme, le développement et la démocratie, fondamentale pour le développement des états, déclaré à la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme en 1993, n'a pas été un objectif dans les programmes et politiques gouvernementales. L'intérêt de la classe politique a été dominé par le pouvoir économique. Le pire est que, comme l'a observé le commissaire pour le développement de l'Union Européenne, la Sécurité est impliquée dans tous les domaines de l'économie d'état ou privée.

(5) Les structures militaires de la police, justice et pénitentiaires conduisent à une politique agressive en imposant des ordres militaires. La réforme de 2000 a attribué des nouveaux privilèges aux compartiments militarisés. Les ordres militaires ne sont pas connus aux juges et le contrôle administratif indépendant est impossible de réaliser.

(6) La Roumanie est en pleine transition économique, politique, sociale et culturelle. Les hauts coûts ont aggravé le degré de pauvreté et désespoir de la population. L'UNDP a initié la création d'un cadre d'assistance pour le développement en Roumanie, mais le rapport intermédiaire déclare l'incapacité de l'état roumain de respecter ses obligations. Gouverner en dehors des droits de l'homme détruit les principes fondamentaux de la démocratie, car l'on ne peut plus réaliser le droit à la protection sociale et re-intégration, le droit au développement et au remède effectif. En Roumanie il y a une pratique de la torture et des traitements inhumains et dégradants, manquent le respect des droits de l'enfant, de la femme, des minorités, et ces habitudes communistes continuent. C'est pour cela que le citoyen ne confie plus dans les institutions fondamentales de l'état.

La Roumanie ne respecte pas le système d'éducation des droits de l'homme. Les jeunes étudiants le droit international à l'étranger, ne peuvent pas le pratiquer ici car il n'existe pas comme métier reconnu.

La classe politique a créé un réseau propre d'associations qui utilisent des fonds pour programmes sociaux sans but. Les gouvernements ont négligé les fonds de l'Union Européenne pour les ONGs spécialisées en assistance sociale.

L'inconsistance des programmes de protection sociale et le déclin dramatique du niveau de vie ont conduit à une classe sociale à la limite des possibilités de vivre (40% de la population sont sous la limite de pauvreté). L'économie parallèle a aidé la prospérité d'une classe sociale influente au niveau du pouvoir et financière. Les mécanismes illégaux initiés dans ces secteurs ont fait que les coûts de la transition soient supportés par la population pauvre, ce qui accentue l'inégalité entre la corruption riche et la majorité pauvre. Les pratiques exploitant le travail, l'exploitation sexuelle, l'évasion de la loi, le haut degré de la criminalité sont plus accentués.

(7) Les services secrets ont développé leurs politiques à l'intérieur des institutions, se concentrant sur la surveillance et diversion et s'infiltrant dans les catégories moins favorisées (détenues, minorités), et dans le monde interlope pour agiter certaines fractions contre les autres et informer et protéger les clients. Le support financier et social des services médicaux est détérioré.

Les accidents écologiques sont dus au désintérêt pour les conditions d'environnement. Les objectifs industriels qui accentuent la pollution de l'eau, de l'air et de la terre ont été bien gardés.

(8) La réforme juridique et l'indépendance du pouvoir juridique sont empêchées par un intérêt formel pour la politique pénale et par le manque d'implication pour résoudre le problème fondamental.

Le but, le rôle et le régime des punis et les alternatives à la privation de liberté ne sont pas établis, la législation pénale n'est pas harmonisée avec les standards internationaux. Le droit de propriété et de rejoindre aux biens confisqués par l'état ne sont pas applicables.

(9) Considérant cela et les cinq déclarations que SIRDO envoie pour analyse dans la 57ème Session, nous sollicitons l'intervention urgente de la Commission pour établir des clauses pour monitoriser la Roumanie comme membre de la Commission durant son mandat jusqu'à la fin de 2001.

Nous considérons nécessaire un nouveau mandat pour la Roumanie si l'état roumain respecte fermement les obligations assumées pour un développement de la démocratie en relation directe avec la protection et promotion des droits de l'homme, en assurant l'implémentation totale des obligations internationales dérivant des Conventions et Traités auxquelles la Roumanie est partie.

(10) Nous intervenons à la Commission des Droits de l'Homme - considérant qu'une paix durable implique le développement économique, justice sociale, éducation, la protection de l'environnement et le respect des droits de l'homme - de solliciter et solliciter aux départements spécialisés en paix et sécurité des Nations Unies d'offrir conseil en vue de la démilitarisation de la police et des pénitentiaires et la disparition des services secrets dans ces institutions.

(11) Considérant les déclarations des autorités roumaines présentes qui ne respectent pas les engagements internationaux et régionaux des droits de l'homme et que les droits de l'homme ont été évités les derniers 10 ans aussi, nous considérons opportune et justifiée l'installation d'un bureau du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme en Roumanie, avec tous les compétences d'un bureau opérationnel qui offre conseil et aide en vue d'une réforme législative et institutionnelle effective.

(12) SIRDO s'impliquera dans les cas de mal respect des droits de l'homme se concentrant sur l'analyse du respect des autorités roumaines pour les instruments internationales auxquelles la Roumanie est partie.
